

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 20 mai 2025

Délibération
N° 25.071.1
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 29
Pour 24
Contre 0
Abstentions... 5

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES
BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE - EXERCICE 2025 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Date de la convocation : 14/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 20 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 20 mai 2025

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de
communes La Domitienne - Exercice 2025 - Décision modificative n° 1**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 24.114.3 du 21 mai 2024 du Conseil communautaire portant résiliation par La Domitienne du bail emphytéotique avec la société REFRESCO pour l'exploitation de la station d'épuration mixte de Nissan-Lez-Ensérune ;

Vu la délibération n° 25.013.1 du 11 mars 2025 du Conseil communautaire adoptant le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 25.041.1 du 10 avril 2025 du Conseil communautaire adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.060.1 du 10 avril 2025 du Conseil communautaire portant approbation et autorisation de signature du projet de protocole transactionnel avec les sociétés du groupe REFRESCO pour la STEP mixte de Nissan-Lez-Ensérune et la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant le protocole transactionnel qui prévoit l'annulation du titre de recettes émis le 20 novembre 2024 à l'encontre de la société J&C du groupe REFRESCO pour un montant de 414 568,00 € et l'émission d'un titre de recettes de 350 000,00 € correspondant à l'indemnité forfaitaire, définitive et transactionnelle destinée à financer la totalité de la quote-part mise à la charge de la société J&C, et de toute autre société du groupe REFRESCO, pour le financement des travaux de remise en état de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune.

Considérant que ces ajustements concernent la section d'exploitation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

À l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions),

I. ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne telle que présentée ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07

EXPLOITATION			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	67	Charges exceptionnelles		350 000,00 €		
Chapitre	77	Produits exceptionnels				350 000,00 €
			0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
TOTAL EXPLOITATION			350 000,00 €		350 000,00 €	
			0,00 €			

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07